



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Octobre 2010

■ Saint-Hippolyte, une communauté qui sait se mobiliser !

MOT DU MAIRE



LE TOURNOI DE GOLF DE LA PAROISSE, UN SUCCÈS INÉGALÉ !

Grâce à une participation sans précédent et la générosité des commanditaires, l'édition 2010 du tournoi de golf de la paroisse qui se tenait au Chanteclerc aura récolté 25 000 \$, une année record. En effet, plus de 160 golfeurs ont pris part à ce tournoi dont les bénéficiaires sont entièrement remis à la paroisse. Au nombre des participants, on comptait plusieurs dignitaires dont Claude Cousineau, le député de Bertrand, un homme dévoué à sa circonscription avec qui tous les maires aiment travailler. Étaient aussi des nôtres, le maire de Prévost, Germain Richer, le maire suppléant de Saint-Jérôme, Robert Carrière, le maire de Sainte-Sophie, Yvon Brière, la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sonia Paulus, le maire de Saint-Donat, Richard Bénard, et le maire de Saint-Adolphe-d'Howard, Réjean Gravel.



À vous tous, chers collègues, merci d'avoir pris de votre précieux temps pour une cause de chez nous. Je voudrais au nom de toute l'équipe de bénévoles du tournoi de la paroisse, remercier chaleureusement tous les commanditaires qui répondent présents chaque année. Votre appui est grandement apprécié. À tous ceux et celles qui ont mis la main à la pâte, je pense ici au comité organisateur et à toute l'équipe de bénévoles, 25 000 fois merci !



Invitation à tous !

À compter du 13 octobre, tous les mercredis, c'est un rendez-vous à 14 h pour les amateurs de pétanque au parc Roger Cabana.

DES AIRES DE JEUX POUR LES AÎNÉS ET LES JEUNES FAMILLES

L'automne bat son plein et notre région est magnifiquement colorée. C'est le temps de profiter des belles journées d'automne pour faire des activités en plein air.

Le mercredi 6 octobre, j'inaugurais officiellement deux aires de jeux de pétanques au parc Roger Cabana. Pour l'occasion, nous avons décidé de tester nos installations en faisant quelques parties, au grand plaisir des membres de l'âge d'or présents qui en ont profité pour me donner un cours accéléré de pétanque 101.

Si l'on veut que nos aînés demeurent en santé, il faut leur offrir des services et des installations qui favorisent l'activité physique, qui leur permettent de socialiser et de briser l'isolement.

En terminant, je voudrais ajouter qu'une réalisation n'est jamais le fruit d'un seul individu. Les aînés de Saint-Hippolyte ont la chance d'avoir deux organisations dynamiques qui défendent bien leurs intérêts. Je voudrais saluer le travail du club de l'âge d'or « Les Aînés des Hauteurs » et du club Amico.

PROFITEZ DES AIRES DE JEUX AU PARC CONNELLY !

Avez-vous eu l'occasion de profiter des nouvelles aires de jeux du parc Connelly? J'y suis allé faire un tour en plein milieu d'après-midi la semaine dernière. Ce parc est complètement transformé pour le grand plaisir des tout petits et des plus grands. La supervision des parents est toujours de mise.

Bruno Laroche, maire



■ Signalisation

À l'assemblée régulière du 4 octobre dernier, un avis de motion a été déposé afin de modifier le règlement sur la circulation en vue d'installer des panneaux d'arrêt à l'intersection du chemin de la Seigneurie et du chemin des Prés.

Le prolongement de la rue de la Seigneurie a créé une intersection à trois embranchements qui nécessite maintenant une signalisation adéquate pour assurer la sécurité des citoyens.

AVIS PUBLICS



Pour plus d'informations : www.saint-hippolyte.ca

■ Qu'est-ce qu'une dérogation mineure?



La dérogation mineure constitue une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquelles ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements d'urbanisme. Elle assure à la réglementation une certaine souplesse d'application dans la mesure où il s'agit d'une dérogation dite « mineure ». L'analyse de la demande se base principalement sur les critères suivants :

- l'application du règlement de zonage ou de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur ;
- elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis ;
- une demande de dérogation mineure doit respecter l'esprit des règlements en vigueur et la demande ne s'applique que dans des circonstances exceptionnelles.

La dérogation mineure n'est surtout pas :

- un moyen de légaliser des travaux réalisés sans permis ou à l'encontre des règlements ;
- un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme ;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction ;
- un moyen de contourner les règlements d'urbanisme.

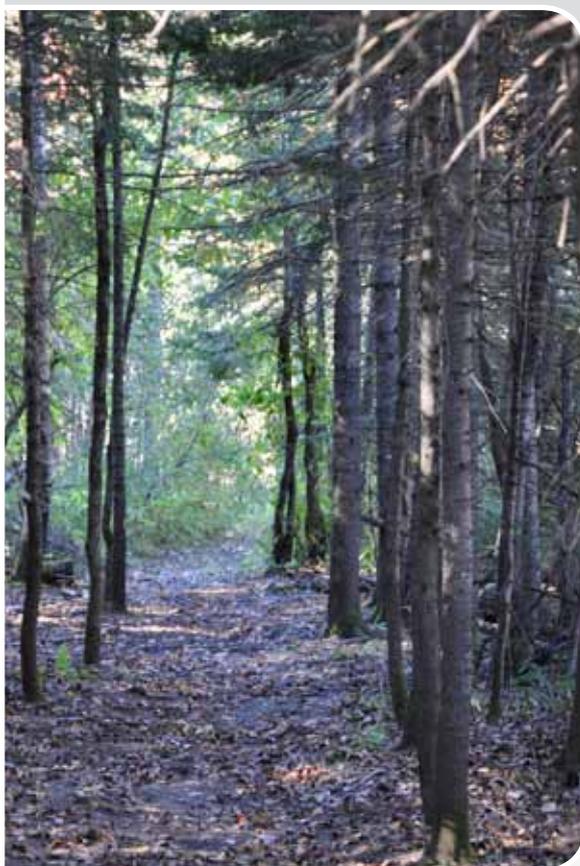
Les principales étapes que doit suivre une demande de dérogation mineure sont :

- analyse et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- publication de la demande dans un journal local ;
- décision du Conseil lors d'une assemblée.

Les seules dispositions réglementaires ne pouvant pas faire l'objet d'une dérogation mineure se rapportent aux aspects suivants :

- règlement de construction ;
- usage ;
- nombre de logements.

■ Petit rappel aux photographes en herbe



Au printemps dernier, nous lançons un appel aux photographes en herbe de Saint-Hippolyte. À travers les quatre saisons, mettez en valeur quatre dimensions de la vie à Saint-Hippolyte.

THÈMES

- La famille
- les loisirs
- les sports
- nos paysages

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut soumettre une seule photo par thème et par saison, ce qui donne une possibilité de 16 photos par participants. Le participant atteste être l'unique titulaire du droit des photographies présentées. Il atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant et dégage la Municipalité de toute poursuite. Enfin, il concède le permis de reproduire, de publier, d'exposer la photographie soumise. Les quatre meilleures photos sélectionnées seront récompensées.

PHOTOS ADMISSIBLES

Les photos doivent avoir été prises à Saint-Hippolyte et être sur support numérique en format JPEG à 300 DPI. En outre, nous devons trouver ces informations en pièce jointe à votre photo : le nom du photographe, adresse complète et numéro de téléphone, endroit et date où la photo a été prise.

OÙ ENVOYER

- ✉ 2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
- 📧 ambraun@saint-hippolyte.ca



Gilles Beauregard

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

■ Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 1^{er} novembre, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

DATE DE TOMBÉE

Vous devez nous indiquer votre intention de participer au concours en nous envoyant vos noms et coordonnées avant le 15 décembre. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire, puisque le concours se tient sur un an afin de couvrir les quatre saisons.





U-21 masculin, division 1, avec la Coupe du Président. Bravo !



Gala de soccer

L'heure était à la fête, le 3 octobre dernier, lors du gala de soccer organisé par le Club Tornade en collaboration avec le service des loisirs. Plusieurs joueurs ont pris part aux festivités dont la thématique mettait en vedette les animaux de la savane. Petits et grands en ont profité pour célébrer dignement leur implication lors de la saison de soccer qui vient de prendre fin.

Concours : 1001 bonhommes de neige !

Du 25 novembre 2010 au 25 janvier 2011

Ce concours loufoque permet de profiter du grand air que ce soit en couple, en famille ou en groupe. Le dévoilement des gagnants ainsi que la remise de prix se feront lors de la prochaine édition du Festival d'hiver prévu en février. Amusez-vous et surtout n'oubliez pas de prendre votre oeuvre en photo !

Règlements : www.saint-hippolyte.ca
rubrique Quoi de neuf ?



Offres d'emplois saisonniers

Le Service des loisirs, culture et vie communautaire est à la recherche de personnes ressources pour l'ensemble de ses activités hivernales. Faites vite, vous avez jusqu'au **1^{er} novembre** pour nous envoyer votre curriculum vitae !

• MONITEUR DE SKI DE FOND

Description du poste : Encadrer, animer et enseigner des techniques auprès de jeunes skieurs. **Type de poste :** Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche. **Taux horaire :** Selon les conditions en vigueur.

• PATROUILLEUR DE SKI DE FOND

Description du poste : Assurer une présence sécurisante auprès des usagés et surveiller l'état des pistes. **Type de poste :** Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche. **Taux horaire :** Selon les conditions en vigueur.

• PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

Description du poste : Procéder à l'enregistrement de la clientèle, la location d'équipement et informer adéquatement ces derniers.

Type de poste : Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche. **Taux horaire :** Selon les conditions en vigueur.

• ANIMATEUR

Description du poste : Encadrer et animer des activités culturelles et/ou sportives auprès d'une jeune clientèle. **Type de poste :** Principalement le week-end et la semaine de relâche (28 février au 4 mars). **Taux horaire :** Selon les conditions en vigueur.

SERVICE DES LOISIRS :

Courriel : mcaron@saint-hippolyte.ca
Adresse postale : 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Qc. J8A 1A1

Disco des jeunes

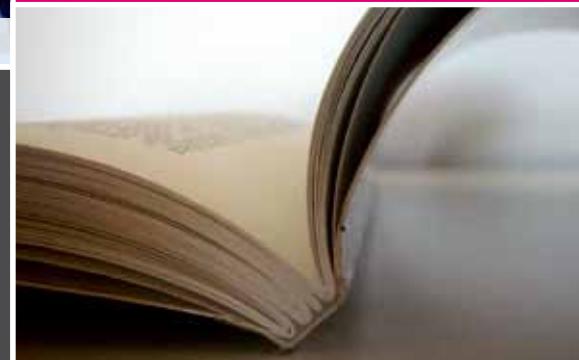
Vendredi, 12 novembre 19 h à 21 h 30

Pavillon Roger-Cabana

Coût : 5 \$

**LA MUSIQUE, ÇA VOUS BRANCHE ?
JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DE
BÉNÉVOLES SANS PLUS TARDER !**

Bibliothèque



Il est encore temps de participer aux concours organisés à l'occasion de La semaine des bibliothèques publiques qui prend fin le 23 octobre. Sous le thème, *Prends un risque, abonne-toi !*, cet événement s'adresse principalement aux jeunes de 12 à 25 ans. Pour les personnes qui s'abonneront d'ici le 31 octobre, un concours sur internet leur est proposé. De beaux prix seront offerts pour les 12-25 ans dont cinq sacs à dos contenant un iPod touch, un jeu Prince of Persia pour PC, une carte-cadeau Renaud-Bray de 100\$, des livres et CD. Les prix totalisent une valeur de 500\$. Pour les 26 ans et plus : cinq carte-cadeau Renaud-Bray de 500\$. Il y aura aussi un volet sur les ondes du réseau Rock Détente qui permettra à cinq personnes de gagner une carte-cadeau de 500\$ de Renaud-Bray. Les participants devront écouter l'émission, *La vraie vie*, diffusée de 16h à 18h entre le 18 et 22 octobre. Alors, prenez un risque, abonnez-vous à votre bibliothèque municipale si ce n'est déjà fait !

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :

www.rockdetente.com

www.prendsunrisque.com

Heures d'ouverture

Mardi 13 h à 19 h

Mercredi 9 h à 19 h

Jeudi 13 h à 21 h

Vendredi 13 h à 21 h

Samedi 9 h à 14 h

Information : 450.224.4137

www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

■ La qualité de l'eau de mon puits

Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou artésien et qu'elle est destinée à la consommation humaine, l'eau doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans la réglementation provinciale. C'est au propriétaire du puits que revient la responsabilité de s'assurer de la qualité et de la sécurité de l'eau.

L'eau souterraine, qui est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau) grâce à la capacité filtrante du sol, peut être vulnérable à la contamination et des précautions doivent être prises pour assurer en tout temps un approvisionnement en eau de bonne qualité.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs incite les propriétaires d'un puits à faire analyser l'eau au moins une fois par année relativement aux paramètres chimiques. En ce qui concerne les nitrates-nitrite et les paramètres bactériologiques, il est recommandé de faire analyser l'eau régulièrement, soit au début du printemps et à l'automne, et lorsque des changements relatifs à sa couleur, à sa limpidité, à son odeur ou à son goût sont constatés. Une analyse de l'eau d'un puits est également souhaitable lorsque des travaux ou des activités sont effectués près de celui-ci ou s'il n'a pas servi pendant une longue période de temps.

L'analyse de l'eau ne suffit pas à garantir la qualité de l'eau de consommation. Il faut en effet vérifier régulièrement l'état de votre puits et de votre installation sanitaire, examiner les sources possibles de contamination dans l'environnement du puits et apporter les correctifs appropriés.

Pour évaluer la qualité de l'eau de son puits, l'analyse doit porter sur l'eau brute, c'est-à-dire sur l'eau d'un robinet qui n'est pas muni d'un dispositif de traitement. Il est recommandé de s'adresser à l'un des laboratoires accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder à l'analyse de l'eau d'un puits.

LES INDICATEURS DE QUALITÉ DE L'EAU DE MON PUIT

Les coliformes totaux : Il s'agit de bactéries d'origine fécale et environnementale. La plupart des espèces peuvent se retrouver naturellement dans le sol et la végétation. Leur présence dans l'eau n'indique généralement pas une contamination fécale ni un risque sanitaire, mais plutôt une dégradation de la qualité bactérienne de l'eau. Cette dégradation peut être attribuée entre autres à une infiltration d'eau de surface dans le puits. L'analyse des coliformes totaux permet donc d'obtenir

de l'information sur la vulnérabilité possible d'un puits à la pollution de surface.

Les bactéries E.coli (coliformes fécaux) : Il s'agit d'une espèce très abondante dans la flore intestinale humaine et animale. Leur présence dans l'eau signifie que cette dernière est contaminée par une pollution d'origine fécale.

Les bactéries entérocoques : Ces bactéries sont moins abondantes dans la flore intestinale des humains et des animaux que les E.coli et certaines espèces ne sont pas d'origine fécale. Leur détection dans l'eau d'un puits peut indiquer une contamination fécale ou une infiltration d'eau de surface.

Les nitrates-nitrites : Les fertilisants agricoles, le fumier, les rejets domestiques d'eaux usées et la décomposition d'organismes végétaux et animaux figurent parmi les sources les plus importantes de nitrates-nitrites. Les risques de contamination sont plus importants si le sol recouvrant la nappe d'eau est vulnérable (ex. sablonneux) et si la nappe est peu profonde (ex. puits de surface).

Les contaminants chimiques : Certains contaminants peuvent se retrouver dans l'eau d'un puits en raison de la présence d'activités potentiellement polluantes dans un secteur. Il peut s'agir d'hydrocarbures, de solvants, de pesticides, de plomb, d'uranium, de composés organiques volatiles, de trihalométanes, d'arsenic, de fluorures, etc.

Les paramètres physico-chimiques : La composition physico-chimique de l'eau reflète le milieu géologique dans lequel elle circule. Les minéraux, tels que le calcium, le fer, le soufre et le manganèse, bien qu'ils ne soient pas dangereux pour la santé humaine, peuvent modifier la dureté, le goût, l'odeur et la couleur de l'eau lorsqu'ils sont présents en quantité excessive.



■ En quoi consiste le compostage ?

Le compostage domestique est une façon de récupérer les matières organiques et de les utiliser pour produire du compost, qui est un engrais naturel. Ce procédé permet de diminuer la quantité de matières organiques qui est envoyée au site d'enfouissement, car un sac d'ordures contient généralement entre 40 % et 44 % de matières organiques. Donc, c'est presque la moitié de votre sac à ordures qui pourrait être compostée et non jetée. De plus, si les matières organiques sont décomposées en absence d'oxygène, comme dans les sites d'enfouissement, cela crée des biogaz qui contribuent au réchauffement climatique. Voilà donc deux bonnes raisons pour composer à la maison !

Le principe de base du compostage est d'amasser des matières organiques riches en azote, comme les résidus de fruits, de

légumes et de jardin, et de les mélanger avec des matières organiques riches en carbone comme les feuilles mortes, la cendre de bois et le café moulu. Ces matières peuvent être mises dans un bac muni de trous d'aération et d'un couvercle ou tout simplement laissées à l'air libre. Après quelques mois, le mélange de ces matières génère un produit qui ressemble à de la terre noire et qui peut servir d'engrais pour les plates-bandes et les pelouses.

Pour les citoyens qui souhaitent faire du compostage domestique, sachez que vous pouvez vous procurer une cloche à compost auprès de la Municipalité au coût de 35 \$. Pour avoir des détails sur la façon de produire du compost, un dépliant est disponible à la Municipalité au service de l'Environnement. Vous pouvez consulter le site web du Conseil canadien du compost au : www.compost.org.

■ Rappel : Fertilisants et pesticides

L'épandage de fertilisants et de pesticides est interdit sur l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte. Saviez-vous que la plantation de végétaux indigènes élimine l'usage de fertilisants et pesticides, et le peu d'entretien (voire aucun !) vous laisse plus de temps pour profiter de la nature ? Pensez-y !

■ Vidange de fosses septiques

Voici le sommaire des rues dont les résidences seront vidangées en octobre : 3^e, 4^e, 5^e, 10^e et 12^e avenue, Beaugard, Beloeil, Boisé, Club, Dany, Denis, Lac-Bertrand, Langlois, Maria-Louis, Monceau, Pépinot.